FEDERATION DU PAS-DE-CALAIS DES ASSOCIATIONS AGREEES POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
Rue des Alpes – Maison du Grand Vannage 62510 ARQUES
Tél. : 03.91.92.02.03
Courriel : contact@peche62.fr
Etablissement à caractère d'utilité publique, agréé par M. le Ministre de l'Agriculture, le 30 mars 1942.
Association agréée au titre de la Protection de l'Environnement par Arrêté Préfectoral, le 08 mars 1978.

CONSULTATION POUR PASSATION DE MARCHÉ DE TRAVAUX

Restauration de la berge Nord-Est du plan d'eau de Palluel

Décompte Global des Prix Forfaitaires (D.G.P.F.)

Date et heure limites de remise des offres : ***15 Mars 2024 à 12 heures***

Désignation et prix hors taxe	Unités	Quantité	Prix unitaire en H.T.
Série 1 : Généralités du chantier			
Constat d'huissier	F	1	
Installation de chantier	F	1	
Remise en état du site	F	1	
Repli de chantier	F	1	
Série 2 : Protection de la berge Est			
Retrait des anciennes protections de berge (traverse en bois, barre IPN, etc…) sur 125 ml	F	1	
Elagage des arbres sur la berge pour accéder au plan d'eau	F	1	
Apport d'un substrat gravelo-terreux	m^3	180	
Terrassement de la berge en pente douce (4H / 1V)	ml	125	
Mise en place d'une fascine en saule vivant en pied de berge	ml	125	
Mise en place de branche anti-affouillement	ml	125	
Mise en place d'une géonatte végétalisée (L = 5 m / l = 1 m)	ml	125	
Plantation de godets d'hélophytes (densité = 5 plants / m²)	u	625	
Mise en place d'un cordon d'enrochement protecteur en pied de berge (50 – 100 kg)	m^3	10	
Installation de ponton de pêche	u	4	
Série 3 : Protection de la berge Nord			
Elagage des arbres sur la berge pour accéder au plan d'eau	F	1	
Apport d'un substrat gravelo-terreux	m^3	170	
Terrassement de la berge en pente douce (4H / 1V)	ml	270	
Mise en place d'une fascine de saule vivant en pied de berge	ml	35	
Mise en place de branche anti-affouillement	ml	35	
Mise en place d'un géotextile coco (740 g / cm²)	m²	540	
Ensemencement des zones d'accès au plan d'eau	m²	18	
Ensemencement de la zone pêcheur	m²	150	
Plantation de godets d'hélophytes (densité = 5 plants / m²)	u	1 350	
Mise en place d'un cordon d'enrochement protecteur en pied de berge (50 – 100 kg)	m^3	20	
Série 4 : Création d'une zone de frayère			
Apport de terre végétale	m^3	250	
Terrassement de la zone de frayère	m²	400	
Mise en place d'une fascine de saule vivant en pied de berge	ml	60	
Mise en place de branche anti-affouillement	ml	60	
Plantation de godets d'hélophytes (densité = 5 plants / m²)	u	1 950	
Mise en place d'un cordon d'enrochement protecteur en pied de berge (50 – 100 kg)	m^3	15	
TOTAL H.T.			
T.V.A. 20 %			
TOTAL T.T.C.			

Fait le à

Le Titulaire,

Fait le à Arques

Le Président de la Fédération de pêche du Pas-de-Calais

M. Pascal SAILLOT

(Nom, mention lu et approuvé, signature et cachet)